



Caudiès
de Fenouillèdes

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE CAUDIES DE FENOUILLEDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du lundi 27 avril 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Caudiès de Fenouillèdes légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Agnès Carrère, Maire

Date de la convocation : 20/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Agnès Carrère, Jean-Claude Rey, Angélique Da Silva, Jean-Pierre Hardy, Espérance Bartrina, Bernard Héricourt, Luc Lanat, Claudine Froissart, Michel Mazeroles, Marie Mandoul, Jean-Louis Fos, Martine Felix, René Bernard, Leslie Jacob.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Aurore Coutard a donné procuration à Agnès Carrère, Espérance Bartrina a donné procuration à Angélique Da Silva.

Madame le Maire dénombre les conseillers présents, absents et constate que le quorum est atteint, selon l'article L.2121-17 du CGCT

En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	2
Votants	15

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme secrétaire de séance : Angélique Da Silva

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL QUI A EU LIEU LE VENDREDI 13 AVRIL 2026 A 18H30

Madame le Maire de Caudiès de Fenouillèdes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est donné lecture intégrale du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2026 à l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante, par le procès-verbal transmis en annexe de la convocation du Conseil Municipal de ce jour ;

Madame le Maire de Caudiès de Fenouillèdes propose à l'assemblée délibérante

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents à cette affaire

Le conseil municipal décide

Où l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré valablement et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

En exercice	15	<u>Votes</u>	
Présents	13	Pour	15
Pouvoirs	2	Contre	0
Votants	15	Abstention	0

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 avril 2026
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents à cette affaire

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
FAIT A CAUDIES DE FENOUILLEDES LE 27/04/2026

Madame le Maire



Agnès CARRERE

Secrétaire de séance



Angélique DA SILVA

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Caudiès de Fenouillèdes légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Agnès Carrère, Maire

Date de la convocation : 08/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Agnès Carrère, Jean-Claude Rey, Angélique Da Silva, Jean-Pierre Hardy, Espérance Bartrina, Bernard Héricourt, Luc Lanat, Claudine Froissart, Michel Mazeroles, Marie Mandoul, Jean-Louis Fos, Martine Felix, René Bernard, Leslie Jacob.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Aurore Coutard a donné procuration à Agnès Carrère, Espérance Bartrina a donné procuration à Angélique Da Silva.

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme secrétaire de séance : Angélique Da Silva

1°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026- BUDGET GENERAL

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communes,

VU l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril de l'année

ENTENDU que la commission des finances s'est réunie le 14 avril 2026,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité

Le Conseil Municipal ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
1047762.15	1 047 762.15	1047762.15
534 717.41	291 135.61	291 135.61

Commune de 500 à 3 500 habitants : précise que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

2°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET POMPES FUNEBRES

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communes,

VU l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Suite à la commission des finances du 14 avril 2026

ENTENDU l'exposé de Madame Le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité

Le Conseil Municipal ADOPTE le Budget primitif des Pompes Funèbres de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 227.40	20 227.40
Investissement	0.00	0.00

Commune de 500 à 3 500 habitants : précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

3°) Vote des taux de la fiscalité directe locale/Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 14.87%
TFPB : 38,15 %
TFPNB : 51.47 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 :

TH : 14.87 %
TFB : 38,15 %
TFPNB : 51.47 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote les taux à l'unanimité

4°) Locations parking, rue du Cers

L'affaire le concernant Monsieur REY Jean-Claude sort de la séance durant les discussions Madame le Maire donne lecture des courriers du 17 et 20 avril 2026 de Monsieur Jean-Claude REY et Marie-Dominique GARRIGUE, demandant l'affectation d'un emplacement de parking sous le préau communal sis 6 rue du Cers.

Après avoir délibéré, à la majorité,

Le Conseil Municipal,

DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

APPROUVE la location de l'emplacement de parking situé 6 rue du Cers à Monsieur Jean-Claude REY et Marie Dominique GARRIGUE au prix 63 € par trimestre à compter du 1^{er} mai 2026.

5°) ASSAD du Fenouillèdes – Désignation d'un délégué

Madame le maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu, après l'installation du nouveau conseil municipal, de procéder à la désignation d'un délégué titulaire, pour représenter la commune de Caudiès de Fenouilledes au sein de l'ASSAD du Fenouillèdes.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Ouï l'exposé, et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Leslie Jacob
- Délégué suppléant : Jean-Claude REY

6°) Vente du bâtiment cadastré E 558

Une première offre a été faite pour la parcelle E558 au prix de 3 000 € et une deuxième faisant une offre pour les parcelles E560 et E558 au prix de 6000 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil Municipal demande que la question soit reportée à une autre séance ce qui permettrait de rencontrer les deux personnes intéressées pour nous exposer l'intérêt de ces parcelles.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la question à un autre Conseil Municipal.

7°) Mise en place de la convention bibliothèque avec les bénévoles

Pour les personnes désirant être bénévole à la bibliothèque, une convention sera signée entre la commune et la personne bénévole.

La convention a pour objet de régler les conditions d'organisation et de déroulement du bénévolat accompli au sein de la bibliothèque municipale.

Madame le Maire donne lecture de la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Approuve à *l'unanimité*

8°) Questions divers

Sujets abordés

Nuisances sonores MOTO, la gendarmerie a été prévenue, ils vont faire le nécessaire ;

Problèmes d'aboiements dans le quartier de la rue des hirondelles ;

La rue de la gendarmerie bloquée durant les Week-ends par des administrés qui festoient ;

Il est demandé de refaire sonner la sirène le 1er mercredi du mois ;

Faire un bulletin avec le dispositif global d'organisation institutionnelle inter-services permettant de faire face à tous types d'événements catastrophiques majeurs.

Clocher église, il faut absolument couper le figuier qui va endommager la structure ;

Conseil Municipal des jeunes et animations

Distributions du bulletin municipal mardi 28 avril à 9h00

Ralentissement de la vitesse, de la place de la gendarmerie jusqu'au rond-point

Feux tricolores qui ne fonctionnent pas

Plantations des fleurs dans le village

Alarme du Quai de gare

Cérémonie du 8 mai

La séance est levée à 20h40